



MONTEUR / VENDEUR EN LUNETTERIE

ROME : D1214

1. FORMATION - QUALIFICATION

Cet emploi est accessible avec un diplôme de niveau V.

2. ACTIVITE

2.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

2.1.1. ACTIVITE PRINCIPALE

- Renseigner le client sur les équipements optiques, les conditions de prise en charge par la Sécurité Sociale, les mutuelles, ... et le conseiller dans son choix
- Prendre les mesures pour la réalisation de l'équipement optique et établir la fiche d'exécution des travaux
- Préparer les verres (centrage, axage, montage, ...), procéder à l'essayage sur le client et effectuer les ajustements
- Conseiller le client sur les articles d'optique, les accessoires et effectuer la vente
- Renseigner les documents médico-administratifs et effectuer les opérations relatives au règlement

2.2. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- Ordinateur – Téléphone
- Matériel de montage optique : écran, loupe, machines à polir...
- Appareil de mesure optique
- Produits chimiques

3. CONTRAINTES

3.1. CONTRAINTES PHYSIQUES

- Station debout prolongée avec piétinement
- Dextérité manuelle
- Lumière artificielle permanente
- Travail sur écran et/ou sous loupe
- Exposition aux poussières

3. CONTRAINTES

3.2. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES

- Travail le samedi
- Exigence de rapidité
- Travail en autonomie

4. HANDICAP

Moteur	Compatible avec aménagement
Maladie invalidante (visite médicale conseillée)	Compatible avec aménagement
Visuel	Pas ou peu compatible
Auditif	Pas ou peu compatible
Psychique	Pas ou peu compatible
Traumatisme crânien	Pas ou peu compatible
Mental	Pas ou peu compatible



Titre – Page 3

Création :

Maj :

Exemple d'aménagement de poste